

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2019-41

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 28 novembre 2016 fixant les règles de sécurité et les modalités de déclaration des systèmes d'information d'importance vitale et des incidents de sécurité relatives au secteur d'activités d'importance vitale « Finances » et pris en application des articles R. 1332-41-1, R. 1332-41-2 et R. 1332-41-10 du code de la défense;

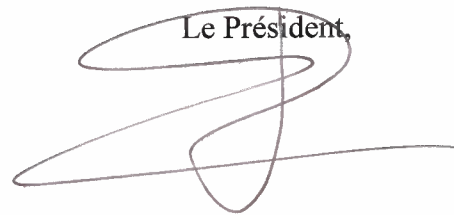
En ayant délibéré lors de sa séance du 26 juin 2019,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé sous réserve que sa date d'entrée en vigueur soit décalée d'un trimestre.

Fait le 26 juin 2019.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,

A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned over the text 'Le Président,'.

Sébastien RASPILLER